



Responsabilité dégat des eaux

Par **Lorcey albert**, le **29/10/2016** à **15:10**

Bonjour,

Je vais être le plus clair possible, après tant de mails et de coups de téléphones échangés avec ma régie.

Je suis locataire. Mon voisin du dessous s'est plaint d'un dégât des eaux. La régie a mandaté un plombier pour voir si ça venait de chez moi. Le plombier est venu et a fait un rapport : il apparait que mon logement est mal entretenu, les joints sont vétustes et que cela "peut expliquer" (je cite et insiste sur ce conditionnel) la fuite chez mon voisin.

Sur ce rapport, il y a d'autres lignes, changement d'une pièce des wc... Pas grand chose d'autre, en fait.

Il s'avère que ce "rapport" est une facture (298 euros), que la régie a reporté sur mon avis d'échéance, arguant qu'il s'agit de charges privatives.

Je sais bien que c'est à moi de changer et réparer les joints de robinetterie, le cas échéant.

Mais s'il n'est pas montré, attesté que le mauvais état de ces joints est la cause du sinistre chez mon voisin (il n'y a pas de dégât chez moi), cette facture est-elle légale ? Dois-je la payer ? Et enfin, comment faire pour la faire annuler de mon avis d'échéance ?

Merci infiniment pour vos réponses, vos conseils.

Par **Marko Baum**, le **31/10/2016** à **10:15**

Bonjour,

Il m'était arrivé exactement la même chose. Le plafond de mon voisin d'en dessous s'était en partie effondré. et je n'étais pas en ordre pour l'assurance habitation

Gros stress...

Le propriétaire a voulu nous faire porter le chapeau, soi disant une fuite de notre machine à laver.

on a décidé de faire venir un expert architecte qui a prouvé qu'il y avait des infiltrations d'eau de l'extérieur. Donc à charge du proprio.

Je te conseille de faire venir un expert si cela est possible. Car pour l'instant difficile de dire qui doit payer cette facture...

Mark

Par **Lorcey albert**, le **31/10/2016** à **11:32**

Bonjour,

Et merci pour votre réponse et votre conseil.

Je vais donc essayer de faire intervenir "mon" propre expert (je suppose que cela sera à ma charge, car mon assurance ne veut mandater personne puisque je ne constate aucun dégât chez moi).

En attendant, nous en sommes à l'échange de lettres recommandées...

Je tiendrai informé sur ce forum. Ce genre de tristes histoires, hélas, arrive j'imagine à nombre de locataires, et les malheureuses expériences peuvent servir.

Encore merci à vous !